



Anzat le Luguët



En présence de

***Monsieur le Maire d'Anzat le Luguët, Emmanuel Correia,  
et les membres du conseil municipal  
ont le plaisir de vous convier***

**le Samedi 13 mai 2023, à 10 heures,**

au château d'eau sur la piste du Cézallier (voir plan)

**pour l'inauguration des travaux :**

Restauration des milieux humides sur les sources du Rayet.

Aménagement des villages du Luguët (11h), et  
d'Anzat le Luguët (11h45).

Création des réseaux chaleurs et assainissements collectifs.

***Suivi d'un buffet à la salle polyvalente***

*Merci de confirmer votre présence avant le 5 mai 2023  
auprès de la mairie d'Anzat le Luguët :  
04 73 71 74 68 ou [anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr](mailto:anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr)*

**Monsieur Bertrand Ducros,**  
Sous-Préfet d'Issoire ;  
Sous la présidence d'honneur de  
**Laurent Wauquiez,**  
Président de la Région Auvergne  
Rhône Alpes;  
**Monsieur Lionel Chauvin,**  
Président du Conseil départemental  
du Puy-de-Dôme;  
**Monsieur Bertrand Barraud,**  
Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;  
**Monsieur Martin Gutton,**  
Directeur Général de l'Agence de  
l'eau Loire Bretagne ;  
**Monsieur Didier Achalme,**  
Président du SIGAL;  
**Monsieur Rémi Grovel,**  
Président de Béta énergie;





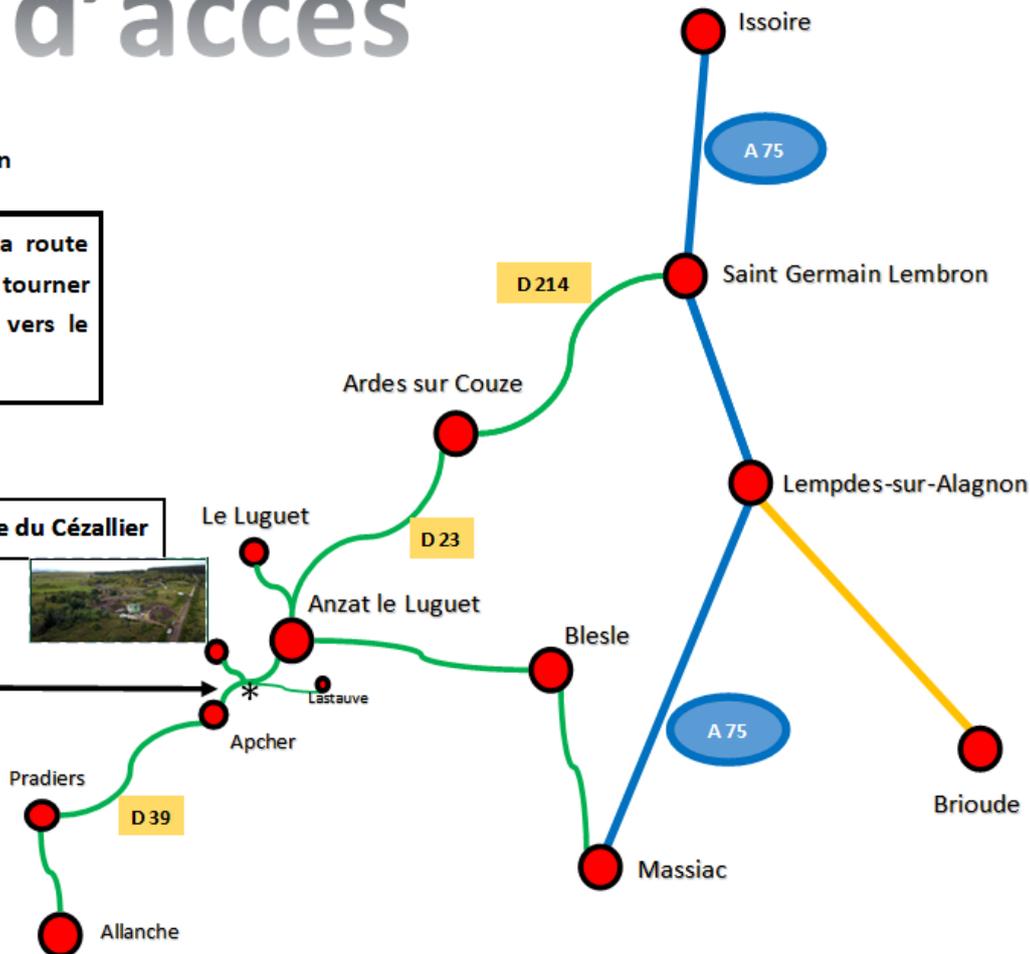
# Plan d'accès

Issoire-Anzat le Luguet 50 min

\*

A la sortie d' Anzat prendre la route d'Allanche, à 2.5 km du bourg tourner à droite en suivant la flèche vers le point de rendez vous.(1.3 km)

Accès via la piste du Cézallier



# Bulletin municipal



N° 89 Mars Avril  
2023  
Bimestriel

## Anzat le Luguet

### ANZAT LE LUGUET

Théâtre

« LES PIÈCES MONTÉES DE LA COUZE »  
présentent :

« *Toqué avant d'entrer* »

« *La bourrique et le canasson* »

Vendredi 21 avril 2023

20 h 30



Salle polyvalente libre participation

### Petite anecdote du passé !

Le goudronnage de la route d'Anzat s'est effectué cet été entre Ardes et Planove sur un parcours de 3 kms. On nous promet de continuer jusqu'à la Baraque.

Une route carrossable reliera bientôt Zanières à Planove. Donc relations écourtées sur Achat. L'autobus sera peut-être appelé d'Anzat à desservir cette dernière station : Achat.

La future route de Sarroil à Anzat est jalonnée. Son profil évitera les tranchées où séjourne la neige. Il en est de même pour celle qui reliera le Pont de la Bauriette à la Barre.

Enfin, le cylindre répare la route de Blesle, entre Combaliboeuf et Marzun.

Texte extrait (sans correction de l'orthographe) du Bulletin paroissial des Paroisses d'Anzat-le-Luguet et Leyvaux, « Le Signal du Luguet », n°6 de Novembre 1937

### Diverses informations

## Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Le nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers » est **proposé aux usagers propriétaires, particuliers et professionnels (personnes morales et collectivités)**.

Ainsi, tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel, peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), consulter l'ensemble de ses biens bâtis sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...).

A partir de janvier 2023, et jusqu'au 30 juin 2023, il est demandé à chaque propriétaire de valider les biens, déclarer la situation d'occupation des biens, les loyers (facultatif) et identité des occupants.

Cette obligation est assortie d'une amende de 150 € par bien immobilier en cas de non déclaration. Par la suite, seul le changement d'occupant doit être signalé. Vous pouvez y accéder comme pour la déclaration des revenus sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr); pour les personnes sans internet, les agents des Finances Publiques les assisteront dans les Espace France Services ou au Centre des Finances Publiques d'Issoire.

A votre disposition

Centre des Finances  
Publiques d'Issoire  
3 Bd Léon Blum CS 80011  
63501 ISSOIRE cedex

## Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 27 janvier 2023

### Attribution de la subvention communale chauffage 2022.2023.

Comme chaque année le Conseil Municipal souhaite attribuer une subvention "chauffage" aux foyers résidants en période hivernale sur la commune afin d'alléger les charges de ces derniers.

Il désigne comme éligible à cette subvention chauffage, les foyers qui ont été occupés pendant au moins 90 nuits pour la période du 1er décembre 2022 au 31 mars 2023 et décide d'allouer la somme de 100 € par foyer.

Il est demandé aux foyers concernés, de signer une attestation et de déposer, avant le 31 juillet 2023, en mairie, un relevé d'identité bancaire pour que le virement puisse être effectué.

### TE63 travaux d'enfouissement des réseaux dans différents hameaux

Afin de profiter des travaux d'assainissement et d'aménagement de surface dans les hameaux, il a été demandé au SIEG des estimatifs pour procéder à l'enfouissement des réseaux.

La part de la commune serait la suivante :

Parrot : 11 500 €

Bosberty : 12 000 €

La Combe : 7500 €

Nous sommes en attente des estimatifs pour les autres hameaux.

### TE 63 Eclairage public

Le SIEG 63, Territoire d'énergie, dans le cadre du plan France Relance, a obtenu des subventions, ce qui lui permet d'envisager des travaux sur l'ensemble du département concernant l'éclairage public, de façon à mieux contrôler l'allumage et l'extinction de l'éclairage public :

Aujourd'hui, les organes de commande d'éclairage public sont pilotés par des interrupteurs crépusculaires, c'est à dire que lorsque la luminosité s'affaiblit (orage, branche, etc.) l'éclairage public s'allume, ainsi certaines lampes s'allument pendant la journée.

Il est proposé de remplacer ces interrupteurs crépusculaires par des horloges astronomiques, géo localisées, ce qui permettrait de déclencher l'éclairage public en fonction des heures du lever et du coucher du soleil.

Le financement de ces travaux serait le suivant :

France Relance 70% du montant HT

Territoires d'Energie du Puy de Dôme 20% du montant des travaux à réaliser et l'intégralité du financement de la TVA, La commune 10 % du montant HT des travaux à réaliser restant soit un total de 980 € HT.

Le conseil se prononce pour.

### ALLOCATION CHAUFFAGE 2022/2023

Pour bénéficier de l'allocation vous devez passer à la mairie avant le 31 juillet 2023 pour remplir l'attestation.

## Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 21 février 2023

### Auvergne Estives

Auvergne Estives a été chargé par la Région de "gérer" les subventions liées à l'agriculture d'estives.

La commune, pour le monde agricole, propose un dossier de demande de subvention pour la réalisation de clôtures. Elle a adhéré à Auvergne Estives, qui demande une participation de 8 % des dépenses éligibles hors taxes.

Le conseil municipal, valide le devis d'Auvergne Estives.

### Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée XB N°9, située Vins Haut, commune de ANZAT LE LUGUET (63420), à la société VALOCÎME SAS.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 50 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Le Conseil Municipal décide de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 01/08/2032, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 50 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée XB N°9. Et accepte le montant de l'indemnité de réservation de 2 000 € (200 € versés à la signature + 9 x 200 €/an), une avance de loyer d'un montant de 9 000 € (versés à la signature), imputable à hauteur de 750 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans), ainsi qu'un loyer annuel de 3 500 € brut (soit 2 750 € Net de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 1%

### Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée YL N°20, située Sur La Combe, commune de ANZAT LE LUGUET (63420), à la société VALOCÎME SAS.

Idem que précédemment :

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 17,60 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Le Conseil Municipal décide de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 07/05/2032, la parcelle cadastrée YL N°20. Et accepte le montant de l'indemnité de réservation de 2 000 € (200 € versés à la signature + 9 x 200 €/an), et un loyer annuel de 800 € avec une indexation fixe annuelle + 1%

**Anzat-le-Luguet. Un site comme un tremplin pour un avenir plus lumineux.** L'association Misera, du nom du hameau situé sur la commune d'Anzat-le-Luguet, qui s'est aussi appelée Acavija puis Itinérance, a gardé le même objectif : reconstruire un hameau auvergnat et mettre au service de jeunes défavorisés les bâtiments rénovés.

Les infrastructures étant prêtes, 17 jeunes, encadrés par trois professionnels de l'association Atelier logement solidaire, sont venus du 22 au 26 août sur Miséra. Ils ont planté leurs tentes et participé à diverses activités dont le théâtre comme point d'orgue avec le comédien Thierry Robert de l'Atelier du Pélican.

Les réactions de ces adolescents de 11 à 17 ans ont été très positives : ils ont découvert les beautés du Cézallier et échangé avec les habitants du voisinage, une parenthèse bienvenue pour ces jeunes en difficulté. En 2021, une première expérience avait déjà été réalisée avec huit jeunes et deux accompagnatrices du Service de prévention spécialisée de l'ADSEA 63. Ils ont participé à un week-end sur Miséra avec une visite de la région. La volonté de l'association et de son président, est de renforcer ces initiatives et de mettre régulièrement ses installations (5.000 m<sup>2</sup> de terrain et deux bâtiments) au service des plus défavorisés en continuant la location du gîte pour garder des finances équilibrées : « Notre objectif sur 2023 est d'accueillir plus de groupes de jeunes défavorisés, sachant que le gîte nous financera cette action ».

Le président, Jean-Luc Mornand passe la main à Gilles Blanchard et prend la vice-présidence. « Le temps que le nouveau président prenne ses marques, car je suis par ailleurs responsable de l'épicerie ESOPÉ 63 pour la banque Alimentaire Auvergne et membre du CA du Crous et du CCAS de Clermont-Ferrand et je ne passais plus assez de temps pour l'association », souligne celui qui a exercé la présidence de 1980 à 1989 puis de 2016 à 2022.



## Ce qui s'est passé et ce qui se passe !

### Fête de l'hiver à Parrot le mercredi 8 février 2023.



**De nombreuses familles sont venues dans l'après midi jouer avec les jeux en bois que la municipalité avait mis à disposition dans la Maison du Signal.**

### Printemps des poètes le samedi 25 mars 2023 :

**Devant une quarantaine de personnes, nous avons tour à tour entendu Maria Coury et nos lecteurs habituels puisque cela fait quelques années que la municipalité organise cet évènement. Le thème national choisi cette année était**



**"La frontière"**

**Rappel** Laurent services vous propose en collaboration avec la boulangerie «Le pain des montagnes du Cézallier »

### **Une tournée tous les mercredis**

13 h au Luguet,  
13 h 30 au bourg d'Anzat

Réservation :

Laurent Sartin 06 33 67 19 66  
T. Bergougnoux : 06 22 31 37 37

### **Qui a créé le Printemps des poètes ?**

Imaginé à l'initiative de Jack Lang, et créé à Paris du 21 au 28 mars 1999 par Emmanuel Hoog et André Velter, afin de contrer les idées reçues et de rendre manifeste l'extrême vitalité de la Poésie en France, Le **Printemps des Poètes** est vite devenu une manifestation d'ampleur nationale.

### **Décès**

Madame Alice, Marie-Thérèse, Bernadette Ladevie née le 22 mars 1944 à Anzat est décédée le 2 février 2023 à Brioude.

Monsieur Daniel Pallut, du Bosberty née le 19 décembre 1957 à Riom es montagne est décédé le 19 février 2023 à Brioude.

# Animations 2023

## Février :

**Mercredi 8** : Fête de l'hiver à la Maison du Signal à Parrot. Après-midi jeux en bois de tous âges. 14 h 30 à 17 h.

## Mars :

**Samedi 25** : Printemps des poètes sur le thème national de "Frontières" avec Maria Coury, salle polyvalente. 14 h 30.

## Avril :

**Vendredi 21** : Théâtre : "Les pièces montées de la Couze" présentent : « Toqué avant d'entrer » et « La bourrique et le canasson ». 20 h 30 salle polyvalente. Libre participation.

**Mercredi 19** : Portes ouvertes du club informatique du Cézallier (CIDC) Salle du conseil. 14 h à 17 h.

## Mai :

**Samedi 6** : Assemblée générale du club de l'âge d'or du Cézallier. A 14 h 30 à la salle polyvalente.

**Lundi 8** : Cérémonie au monument aux morts du bourg pour la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale 11 h.

**Samedi 13** : Inauguration des travaux de la commune. 10 h au château d'eau du Rayet, 11h au Luguët, 11 h 45 à Anzat bourg.

**Dimanche 14** : Randonnée organisée par le comité des fêtes d'Anzat.

**Week end de la Pentecôte du 26 au 29** : "Cultive ton ciel" organise le festival international de cerfs-volants traditionnels et artistiques sur notre commune.

## Juin :

**Mardi 6** : Cérémonie commémorative au Bosberty 10 h 30. Avec Séverine Sarrias et Philippe Servy.

**Samedi 17** : Fête de la montagne à Parrot. Rando découverte flore, rando VTT encadrée, rando pédestre encadrée, nombreux artisans et producteurs, animation musicale, restauration sur place. 9 h à 17 h.

**Dimanche 18** : La Grande Fête du Cézallier. 9h à 17 h. à Brion.

**Début du** 2<sup>ème</sup> **Festival des 4 sommets** **2023** **9 évènements !**

**ANZAT Le LUGUËT**

**Juillet :**

**Samedi 8** : 9<sup>ème</sup> Nuit des églises, concert classique avec le quatuor I Folletti qui interprète Grieg et Ravel. 20 h 30 à l'église du bourg. Libre participation.

**Samedi 15**: Concert de Tatu trio. Musique française : musiques traditionnelles. 20 h 30 Salle polyvalente. Libre participation.

**Vendredi 21** : Soirée humour ! Philippe Laurent nous présente « Tout est bon dans le triathlon » 20 h30 Salle polyvalente . Libre participation.

**Samedi 29** : Lo Radzouka : quatre musiciens sans frontières. 20 h 30 Salle polyvalente. Libre participation.

**Août :**

**Samedi 5** :

Soirée contes avec Séverine Sarrias "Le chant de la vache". 20 h 30 à la chapelle du Luguët. Libre participation.

**Samedi 12** : 7<sup>ème</sup> Nuit des étoiles

soirée en 2 parties :

1) Arnaud Cance « Le groupe du coin » 20 h 30. Salle polyvalente. Libre participation.

2) Observation des étoiles avec le club de Brassac les Mines

Vers 22 h au Piroux .

**Judi 17** : Soirée cinéma organisée par l'association Cézallier, vallée de la Sianne. 20 h 30 . Salle polyvalente. Libre participation.

**Samedi 19**: Soirée Jazz manouche avec le groupe « Tripotes Swing » salle polyvalente 20 h 30. libre participation.

**Vendredi 25** : Musique et contes avec Léo, Flavy et le conteur Cristian Omeiher. 20 h 30 Salle polyvalente. Libre participation.

**Samedi 26 et dimanche 27** : Fête de la St Roch animée par le comité des fêtes.

## Septembre :

**Samedi 16** : Les journées du patrimoine. Visite guidée des zones humides du Rayet. 14 h à 17 h Rdvs Plaine de guerre.

## Décembre :

**Mercredi 27** : Marché de la Saint Sylvestre 14 h 17 h salle polyvalente

Adresse de messagerie : [anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr](mailto:anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr)

Téléphone : 04 73 71 74 68

<http://www.anzat-le-luguët.fr>

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie. Nous vous remercions de votre compréhension.



IPNS